



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

À RETOURNER À : SARL ARTS ET SYSTÈMES GRAPHIQUES
BP 10131 - 49001 ANGERS CEDEX 01

Nom & prénom.....

JE CHOISIS DE PARTICIPER AU RAID SUIVANT :

RAID GWALARN - (725KM - 60%TT)



RANDONNÉE(S) À LA JOURNÉE AU CHOIX

COCHER LA(LES) CASE(S) DE VOTRE CHOIX

FRANCE - ÉTAPE 1	NANTES - (liaison) - NORT-SUR-ERDRE - REDON	200km	VEN 15 AOÛT 2025	<input type="checkbox"/>
FRANCE - ÉTAPE 2	REDON - PLOËRMEL	245km	SAM 16 AOÛT 2025	<input type="checkbox"/>
FRANCE - ÉTAPE 3	PLOËRMEL - CORSEUL - (liaison) - SAINT-MALO	280km	DIM 17 AOÛT 2025	<input type="checkbox"/>



RAID COMPLET

COCHER LA CASE SI C'EST VOTRE CHOIX

FRANCE - ÉTAPE 1	NANTES - (liaison) - NORT-SUR-ERDRE - REDON	200km	VEN 15 AOÛT 2025	<input checked="" type="checkbox"/>
FRANCE - ÉTAPE 2	REDON - PLOËRMEL	245km	SAM 16 AOÛT 2025	<input checked="" type="checkbox"/>
FRANCE - ÉTAPE 3	PLOËRMEL - CORSEUL - (liaison) - SAINT-MALO	280km	DIM 17 AOÛT 2025	<input checked="" type="checkbox"/>

POUR LE PRIX DE :



1 RANDONNÉE = 105€ TTC



2 RANDONNÉES = 200€ TTC



RAID COMPLET = 285€ TTC

*Une étape comprend :
Animateur-photographe à moto
+ Suggestion de circuit. Seule(s) la(les)
étape(s) annulée(s) par l'organisateur
pourra(ont) faire l'objet d'un remboursement.

PARAPHE

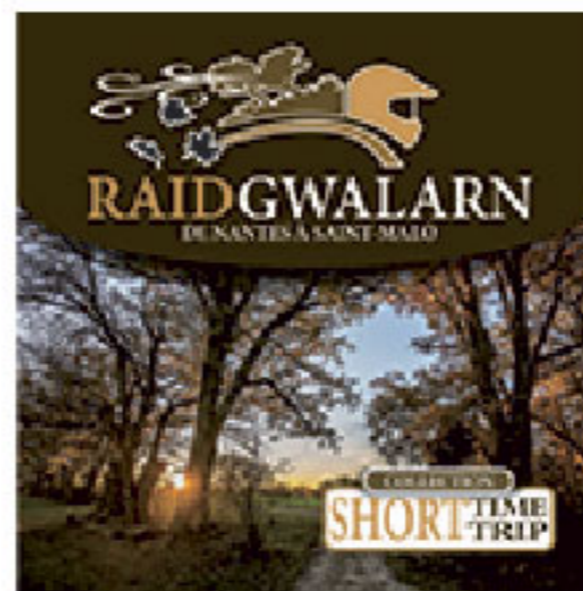
CHÈQUE LIBELLÉ À L'ORDRE DE ASG-COMMUNICATION
À RETOURNER PAR VOIE POSTALE À :
SARL ARTS ET SYSTÈMES GRAPHIQUES
BP 10131 - 49001 ANGERS CEDEX 01

RIB : SARL ARTS ET SYSTÈMES GRAPHIQUES
IBAN FR76/1790/6000/3218/2990/9100/077
BIC Swift code AGRIFRPP879

CHÈQUE BANCAIRE
D'UN MONTANT DE :

EUROS

VIREMENT BANCAIRE
D'UN MONTANT DE :



ATTESTATION - ENGAGEMENT - DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

PILOTE

Nom & prénom.....
 Né(e) le à.....
 Demeurant (Adresse complète).....
 Code postal..... Ville.....
 Téléphone..... E-mail.....

Personne(s) à prévenir en cas d'accident

Nom & prénom.....Téléphone.....
 Nom & prénom.....Téléphone.....

Déclare être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité me donnant droit de piloter la moto avec laquelle je participe au RAID GWALARN

N°.....
 délivré le par la préfecture de.....

Déclare être autorisé à piloter la moto homologuée 2 places, immatriculée à mon nom, assurée et obligatoirement équipée des accessoires et pneumatiques adaptés à un usage sur routes et hors-routes avec laquelle je participe au RAID GWALARN

Marque & modèle.....
 Immatriculation
 Compagnie d'assurance..... N° carte verte.....

Déclare que mon état de santé me permet de piloter une moto à mes risques et périls

M'engage à porter les équipements obligatoires et de protection, tous homologués et indispensables à ma participation au RAID GWALARN sur routes et hors-routes

M'engage à ne jamais exercer à l'encontre de Monsieur Olivier GALLARD (personne physique) ou de la S.A.R.L. Arts et Systèmes Graphique (personne morale) dont il a la gérance aucune action et/ou poursuite à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à ma participation au RAID GWALARN. J'ai bien noté que le RAID GWALARN n'est en aucune façon une compétition sportive, que les idées de performance et de vitesse en sont totalement exclues, qu'il ne donnera lieu à aucun chronométrage et que je n'ai pas obligation d'y participer. J'atteste avoir été informé que le RAID GWALARN empruntera des axes routiers et des pistes présumées ouvertes à la circulation publique, sans garantie aucune et que je n'ai pas obligation de me soumettre au suivi du tracé éventuellement suggéré par Monsieur Olivier GALLARD (personne physique) ou par la S.A.R.L. Arts et Systèmes Graphique (personne morale).

J'accepte de me conformer au code français de la propriété intellectuelle ainsi qu'aux traités et accords internationaux comportant des dispositions relatives à la protection des droits d'auteur. **J'atteste avoir été informé que l'utilisation notamment commerciale, la reproduction, représentation ou la diffusion, à des fins autres que personnelles, en tout ou partie des documents et fichiers fournis sur quelque support ou par tout procédé que ce soit par Monsieur Olivier GALLARD (personne physique) ou de la S.A.R.L. Arts et Systèmes Graphique (personne morale) dont il a la gérance est interdite.** Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon au sens des articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

Date et signature précédée de la mention "Certifié exact, bon pour acceptation"